

ACADÉMIE DE NANCY

SÉANCE

DE

RENTRÉE DES FACULTÉS

ET DE

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

DE NANCY

LE 12 NOVEMBRE 1891

UNIVERSITÉ DE FRANCE

ACADÉMIE DE NANCY

RENTRÉE SOLENNELLE

DES FACULTÉS

ET DE

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

DE NANCY

NANCY

IMPRIMERIE COOPÉRATIVE DE L'EST

51, Rue Saint-Dizier, 51

—
1892

RAPPORT

DE

M. KRANTZ, Doyen de la Faculté des Lettres

SUR LES TRAVAUX ET LA SITUATION DE LA FACULTÉ

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1890-1891

MONSIEUR LE RECTEUR,
MESSIEURS,

Le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter est divisé suivant l'ordre adopté par mes prédécesseurs en : 1^o Personnel ; 2^o Enseignement ; 3^o Collation des grades et Examens ; 4^o Distinctions, Prix, Questions diverses.

I. — PERSONNEL.

La principale modification, et la première en date, opérée dans le personnel de la Faculté au commencement de l'année 1890-91, a été le départ de son doyen, M. Debidour, nommé aux fonctions d'Inspecteur général de l'Instruction publique (Enseignement secondaire), par décret du 22 octobre 1890.

Je n'essaierai pas d'exprimer aujourd'hui devant vous, en une forme nouvelle, les sentiments que cette sépara-

tion a fait éprouver aux collègues de M. Debidour, dont il était de tous l'ami : les *Annales de l'Est* qui collationnent d'avance pour ainsi dire et préparent le rapport annuel du doyen en publiant tous les trois mois une chronique de la Faculté, renferment, dans leur numéro de janvier, quelques lignes d'adieux à mon éminent et regretté prédécesseur : vous pensez bien (et vous savez pourquoi) que je n'ai rien à y changer ; j'y ajouterais plutôt, et ceci surtout — c'est que nos impressions d'il y a un an sont encore aussi vives et nos souvenirs aussi présents que si notre doyen honoraire venait de nous quitter d'hier.

Après un intérim qui a duré jusqu'au 4 décembre et pendant lequel M. Grucker, assesseur, a dirigé les affaires de la Faculté de façon à nous faire regretter qu'il ne continuât pas ainsi pendant trois ans — au moins — vous savez quel successeur M. le Ministre de l'Instruction publique a donné à M. Debidour, sur la double présentation de la Faculté et du Conseil général.

Je saisis l'occasion de remercier ceux de mes collègues de la Faculté et du Conseil général qui ont bien voulu me donner leur confiance pour une tâche qui semblait s'annoncer alors comme particulièrement délicate — en même temps que toujours laborieuse — mais qui est devenue bien vite pour moi uniquement et agréablement laborieuse, grâce au concours sans réserve de tous mes collègues, grâce aussi à l'affabilité sûre, à l'appui judicieux de M. le Recteur de l'Académie.

Le départ de M. Debidour ouvrait une triple succession : en outre du décanat, il laissait vacants l'enseignement de l'Histoire moderne et une chaire magistrale.

Le ministère nous a fait attendre longtemps, trop longtemps, le chargé du Cours d'Histoire moderne. Ce n'est que le 29 janvier 1891, que M. Mariéjol nous a été envoyé de Dijon, où il avait professé pendant près de

sept années avec un talent et une autorité qui l'ont fait beaucoup regretter là-bas et tout de suite apprécier ici. Malheureusement, M. Mariéjol ne devait que traverser la Faculté de Nancy : nous l'avons tout juste assez connu pour déplorer de le perdre si vite et pour approuver d'avance le choix de nos collègues de Rennes qui l'ont attiré et le garderont par l'offre d'une chaire magistrale.

M. Mariéjol vient d'être remplacé ici par M. Pariset, un jeune et distingué agrégé d'Histoire, ancien élève du Lycée de Nancy, lorrain d'adoption, très instruit des choses de l'Allemagne où il vient de passer trois ans et d'où il nous rapporte, d'abord ses thèses de doctorat presque achevées, et, de plus, la matière d'une série de leçons sur l'Histoire de la Prusse qui seront une nouveauté attirante et opportune dans la ville universitaire la plus voisine de Strasbourg.

L'autre moitié de l'héritage de M. Debidour, et la meilleure, a été dévolue à M. Diehl, nommé professeur par un décret du 30 juin 1891. Le Conseil de la Faculté avait présenté, à l'unanimité, M. Diehl en première et M. Auerbach en seconde ligne, non sans avoir eu l'embaras du choix. Les membres du Conseil connaissaient en effet de longue date les titres de ces deux jeunes maîtres, également distingués — avec des tempéraments et dans des genres différents — par leur enseignement et par leurs travaux.

Ils appartiennent à la Faculté depuis le même nombre d'années ; après avoir été camarades à l'École normale supérieure, ils ont été nommés à la même date (1885) maîtres de conférences à Nancy : c'est la même année (1888) qu'ils ont soutenu en Sorbonne leurs thèses de doctorat. Aussi, est-il juste de dire que le Conseil de la Faculté aurait désiré vivement pouvoir leur faire en même temps une situation égale et que, n'en ayant pas

le moyen, il les a présentés presque *ex æquo*, le mot a été dit, en leur donnant à chacun une unanimité qui est dans ce cas-ci particulièrement significative. La Faculté a été heureuse de s'attacher définitivement M. Diehl ; elle a l'espoir de garder de même M. Auerbach : elle se félicite d'avoir pu trouver en elle-même et présenter au choix de M. le Ministre — dans des conditions aussi honorables tant pour leur mérite respectif que pour leur bonne confraternité — deux candidats qui lui appartenaient depuis cinq ans et lui font honneur par leur enseignement, par leurs travaux et par leur zèle professionnel.

Au commencement de janvier, M. Lemer cier, maître de conférences de grec, nous a volontairement quittés pour retourner, en vertu d'un congé, à l'Enseignement secondaire, mais cette fois à l'Enseignement secondaire libre, l'École Monge. Il n'a pas été remplacé : mais après une suspension de conférences qui s'est prolongée plus qu'il n'aurait fallu, M. Cousin, maître de conférences de grammaire, a été chargé de deux heures supplémentaires de grec par semaine, ce qui porte à cinq ses heures de service. C'est un lourd fardeau, surtout si l'on considère qu'il s'ajoute à la préparation de thèses de doctorat, dont nous souhaitons prochaine la soutenance. Mais avec ses habitudes de travail et ses heureux dons naturels, M. Cousin n'aura pas de peine à mener à bien et de front ces travaux multiples.

Si le personnel de la Faculté a été diminué d'une unité, ce qui est toujours regrettable, et ce qui n'est ici, nous l'espérons, que provisoire, du moins la combinaison adoptée pour l'enseignement du grec ne le réduit que d'une heure par semaine — et même pas, — car M. Cousin ne marchande pas son temps et donne à ses élèves bonne mesure.

II. — ENSEIGNEMENT.

L'enseignement de la Faculté n'a subi aucune modification essentielle. Il se décompose toujours en cours publics et en conférences fermées, consacrées aux candidats à la Licence ès lettres et aux agrégations d'histoire, d'allemand, de grammaire et de philosophie.

Le nombre des cours publics, pendant le premier semestre, a été de quatre : celui de M. Egger, sur la *Morale* ; — de M. Pfister, sur les *Établissements d'enseignement à Nancy au XVIII^e siècle* ; — de M. Diehl, sur les *Monuments antiques de Rome* ; — de M. Martin, sur la *Paléographie grecque*. Ils ont continué d'attirer dans notre grand amphithéâtre un auditoire nombreux et fidèle.

Les conférences préparatoires à la licence et aux agrégations ont été suivies par cent quinze étudiants, qui se décomposent en boursiers de l'État, maîtres répétiteurs, étudiants libres, correspondants des Collèges de l'Académie, étudiants déjà inscrits aux Facultés de droit, de médecine et des sciences. Nous avons même une petite clientèle étrangère : le Luxembourg et la Suisse nous envoient régulièrement plusieurs élèves ; pendant toute l'année dernière, un Américain, de Boston, et dans les dernières semaines un Grec, — un Athénien — ont suivi les cours de français. La plupart de ces jeunes étrangers tiennent à emporter un témoignage de leur séjour à la Faculté qu'ils appellent l'Université de Nancy : le *Certificat d'études* répond à ce très légitime désir en même temps qu'il fait connaître chez nos voisins les ressources de notre enseignement supérieur ; cette année le diplôme a été délivré à M. Vanner, étudiant libre, originaire de Schaffouse.

Nos candidats aux diverses agrégations ont été, cette année, particulièrement heureux, et le succès de la Faculté au dernier concours est le plus complet qu'elle ait jamais eu. Treize de nos élèves ont été déclarés admissibles : un pour la philosophie ; trois pour la grammaire ; cinq pour l'histoire et la géographie ; quatre pour l'allemand.

Cinq de ces candidats ont été définitivement reçus : ce sont, dans l'ordre de la grammaire, M. Lambert, professeur au collège de Mirecourt (n° 8), et M. Aymonier, professeur au collège de Saint-Dié (n° 9). — En histoire, M. Lamarche, étudiant libre (n° 4), et M. Madelin, étudiant libre (n° 13). — Pour l'allemand, M. Gautier, étudiant libre (n° 7).

Ces résultats exceptionnels, obtenus cette année aux concours d'agrégation, font d'autant plus d'honneur à la Faculté que, si la préparation à l'agrégation d'histoire et à celle de grammaire y est suffisamment organisée et représentée par un personnel à peu près complet, il n'en va pas de même pour l'agrégation de philosophie ni pour celle d'allemand. En philosophie, M. Egger est seul. A la littérature étrangère, il manque un maître d'anglais, que nous demandons en vain depuis longtemps et que l'insuffisance des crédits nous empêche cette année encore d'obtenir. Nous sommes réduits à envoyer nos élèves à la classe du Lycée ; malgré la bonne grâce avec laquelle on les y reçoit, cette combinaison est à tous égards insuffisante. Nous comptons sur l'appui du Conseil général quand nous renouvellerons notre vœu — qui tourne au vœu perpétuel — en faveur de la création d'une maîtrise de conférences d'anglais.

Voici comment se répartissent nos étudiants :

1^o Boursiers de l'État.

Agrégation d'histoire.....	2	}	21
Agrégation de grammaire.....	3		
Agrégation des langues vivantes.....	5		
Licence littéraire.....	2		
Licence d'histoire.....	4		
Licence de philosophie.....	1		
Licence des langues vivantes.....	4		

2^o Répétiteurs.

Agrégation de grammaire.....	1	}	10
Licence littéraire.....	6		
Licence d'histoire.....	1		
Licence de philosophie.....	2		

3^o Professeurs.

Agrégation de philosophie.....	3	}	24
Agrégation d'histoire.....	3		
Agrégation de grammaire.....	16		
Licence littéraire.....	2		

4^o Étudiants libres.

Agrégation de philosophie.....	2	}	29
Agrégation d'histoire.....	2		
Agrégation de grammaire.....	2		
Agrégation des langues vivantes.....	4		
Licence littéraire.....	13		
Licence d'histoire.....	1		
Licence de philosophie.....	2		
Licence des langues vivantes.....	3		

TOTAL.....	84
------------	----

En outre, 31 étudiants qui se sont fait inscrire à certains cours et n'aspirent ni à la licence ni à l'agrégation.....	31
--	----

TOTAL.....	115
------------	-----

III. — COLLATION DES GRADES.

Licence.

A. — Session de novembre 1890.

INSCRITS.	PRÉSENTS à l'examen.	ÉLIMINÉS après l'épreuve écrite.	ADMIS au grade.
8	8	6	2

B. — Session de juillet 1891.

INSCRITS.	PRÉSENTS à l'examen.	ÉLIMINÉS après l'épreuve écrite.	ADMIS au grade.
13	13	4	9

Baccalauréat.

A. — Session de novembre 1890.

NOMBRE des candidats.			RÉSULTATS DES EXAMENS.				MENTIONS.				
Inscrits.	Défaillants.	Présents à l'examen.	Éliminés après l'épreuve écrite	Ajournés après l'épreuve orale.	Admis au grade.	TOTAL.	Très bien.	Bien.	Assez bien.	Passablement.	TOTAL.
1 ^{re} PARTIE.											
99	»	19	39	9	51	99	»	1	13	37	51
2 ^e PARTIE.											
59	1	58	23	6	29	58	»	2	5	22	29

B. — Session de mars 1891.

NOMBRE des candidats.			RÉSULTATS DES EXAMENS.				MENTIONS.				
Inscrits.	Défaillants.	Présents à l'examen.	Éliminés après l'épreuve écrite.	Ajournés après l'épreuve orale.	Admis au grade.	TOTAL.	Très bien.	Bien.	Assez bien.	Passablement.	TOTAL.
3 ^e PARTIE.											
31	1	30	8	3	19	30	»	4	3	12	19

C. — Session de juillet 1891.

NOMBRE des candidats.			RÉSULTATS DES EXAMENS.				MENTIONS.				
Inscrits.	Défaillants.	Présents à l'examen.	Éliminés après l'épreuve écrite.	Ajournés après l'épreuve orale.	Admis au grade.	TOTAL.	Très bien.	Bien.	Assez bien.	Passablement.	TOTAL.
1 ^{re} PARTIE.											
235	»	235	83	34	118	235	»	7	33	78	118
2 ^e PARTIE.											
187	2	185	83	34	118	235	»	10	11	21	30

Il y aura lieu d'étudier le fonctionnement et les effets du livret scolaire qui, comme vous le savez, est destiné à corriger le sort en éclairant le jury sur la valeur réelle et continue des candidats, au lieu de livrer son appréciation au hasard d'une seule épreuve.

J'aurais voulu pouvoir indiquer dès aujourd'hui les

premières impressions de la Faculté ; mais, outre que ce n'est pas tout-à-fait le lieu ici, une telle indication, après l'expérience d'une seule session, serait prématurée.

Le livret scolaire est un facteur encore bien variable et indéterminé ; il faut lui laisser le temps d'entrer dans nos mœurs universitaires avant de nous prononcer sur son efficacité pratique.

III. — DISTINCTION HONORIFIQUE.

La Faculté a été heureuse d'enregistrer la nomination de M. Pfister, professeur d'histoire, au titre d'officier de l'Instruction publique, par arrêté du 14 juillet.

PRIX A L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. Diehl, chargé du cours d'archéologie, a obtenu de l'Académie française, sur la fondation Montyon, un prix de 1,500 francs pour son beau livre intitulé : *Excursions archéologiques en Grèce*.

DOCTORAT.

Le mercredi 10 juin 1891, M. Henri Lichtenberger, maître de conférences de philologie allemande, a soutenu en Sorbonne les deux thèses suivantes, pour obtenir le grade de docteur ès lettres :

Thèse latine : De verbis quæ in vetustissima Germanorum lingua reduplicatum præteritum exhibeant.

Thèse française : Le poème et la légende des *Nibelungen*.

M. Lichtenberger a été déclaré digne, à l'unanimité, du grade de docteur. C'est un succès de plus pour l'enseignement de la Faculté ; c'est aussi, pour le nouveau docteur, un lien de plus avec la Faculté et qui le fixera parmi nous, comme c'est son désir et le nôtre.

PRIX DE LA FACULTÉ.

La Faculté a décerné, au mois de juillet, les prix fondés par le Conseil général de Meurthe-et-Moselle avec le concours du Conseil municipal de la Ville de Nancy, à MM. Chénin et Laurent, boursiers de licence, et Marchal, élève libre.

CRÉATION D'UNE CHAIRE D'HISTOIRE LOCALE.

Je ne voudrais pas clore ce rapport sans y ajouter un bref post-scriptum pour annoncer au Conseil un accroissement prochain de notre enseignement qui n'est encore à l'heure présente qu'une espérance — et c'est pourquoi je n'ai pas osé le placer prématurément au chapitre des faits accomplis — je veux parler de la création d'une chaire d'Histoire de Lorraine. D'accord avec mes collègues et en collaboration avec les professeurs d'histoire, j'ai exposé dans un rapport spécial les raisons nombreuses, diverses et pressantes, qui militent en faveur de cette création ; je n'ai pas à les reprendre ici. Qu'il me suffise de dire que notre appel a été entendu tout d'abord par le Conseil municipal de Nancy, à qui nous devons une première souscription annuelle de 600 francs ; par le Conseil général de Meurthe-et-Moselle qui a également voté 600 francs, et par celui des Vosges qui en a voté 200 ; enfin par la *Société des amis de l'Univer-*

sité de Nancy, qui nous a très généreusement alloué 600 francs.

Ce premier élan, dont nous sommes vivement reconnaissants à tous ceux qui y ont participé, a donc produit 2,000 francs, c'est-à-dire les deux tiers de la somme demandée par M. le Ministre de l'Instruction publique.

Il nous reste à trouver les derniers mille francs. Il est à peu près certain que le Conseil municipal de Nancy (1) et le Conseil général de Meurthe-et-Moselle ajouteront chacun 500 francs à leur première souscription, en sorte que les 3,000 francs exigés seront assurés, dès l'année qui vient, à cette œuvre dont on a compris à Nancy et dans la région lorraine toute l'importance et toute la signification. Il y a en effet dans cette création de chaire d'Histoire locale, si elle se réalise, comme le gage certain de la création de l'Université de Nancy. Le Ministre lui-même a semblé nous en faire la promesse — avec toute la réserve qui convient à un projet soumis à l'approbation du Parlement, — quand, dans la lettre de remerciement qu'il adresse à M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle et à M. le Maire de Nancy, il dit : « Je suis heureux de voir le Conseil municipal et le Conseil général entrer ainsi dans des vues qui sont de nature à développer l'Enseignement supérieur à Nancy et à donner *au groupe de Facultés de cette ville sa physionomie particulière.* »

Ce n'est donc pas seulement la Faculté des lettres, mais toutes les autres, et la région entière, avec Nancy sa capitale, et même, à un point de vue plus élevé et plus large, la patrie française, qui sont intéressées à cette création. De là notre persévérance à la vouloir

(1) Quelques jours après la lecture de ce rapport, les 500 francs de supplément étaient votés par le Conseil municipal de Nancy.

obtenir et aussi notre gratitude profonde à tous ceux qui nous ont accordé et nous continuent leur précieux concours.
